



SERVICE DU GREFFE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **vendredi 28 février 2025** à compter de **11 h 52**.

À laquelle sont présents :

Madame Diane Soucy, conseillère
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Madame Louise Brais, conseillère
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont absents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Madame Annie Payant, conseillère

Sont également présents :

Me Patrice de Repentigny, greffier
Me Dale Stewart, directeur général et assistant-greffier
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance – Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Offre d'emploi numéro OE-01-2025 - Poste de technicien informatique
- Autorisation d'engagement

3. SERVICE DES FINANCES

- 3.1 Appel d'offres numéro AO-14-2024 - Raccordement des puits P14, P15 et P16

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux, tel que requis par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2025-02-054

1.2 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Diane Soucy
ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

2025-02-055

2.1 OFFRE D'EMPLOI NUMÉRO OE-01-2025 - POSTE DE TECHNICIEN INFORMATIQUE
- AUTORISATION D'ENGAGEMENT

Madame la conseillère Marie-Dominique Fortin mentionne qu'elle n'a pas d'intérêt pécuniaire dans le présent dossier, mais que dans un souci de transparence, étant donné que le point concerne un membre de sa famille, elle n'a pas participé aux discussions et s'abstient de participer aux présentes délibérations quant à ce point.

ATTENDU que le poste permanent de technicien.ne informatique est actuellement vacant et nécessite d'être pourvu;

ATTENDU que le poste permanent de technicien.ne informatique a été affiché en interne conformément à la convention collective en vigueur;

ATTENDU qu'aucune candidature interne n'a été reçue à la suite de l'affichage;

ATTENDU que monsieur Alexandre Parent possède les qualifications et compétences requises pour occuper ledit poste;

ATTENDU que monsieur Alexandre Parent s'est démarqué de façon significative lors de l'entrevue structurée vis-à-vis aux autres candidats rencontrés;

ATTENDU la recommandation de madame Anabelle Lachapelle, coordonnatrice en ressources humaines et de monsieur Gabriel Lemay, responsable des technologies de l'information;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Louise Brais
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser l'engagement de monsieur Alexandre Parent au poste de technicien informatique et de le rémunérer selon le taux applicable à l'échelon 3 de la Convention collective des Cols blancs et Cols bleus de la Ville de Saint-Rémi, à compter de son entrée en fonction prévue pour le ou vers le 17 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 SERVICE DES FINANCES

2025-02-056

3.1 APPEL D'OFFRES NUMÉRO AO-14-2024 - RACCORDEMENT DES PUIITS P14, P15 ET P16

ATTENDU que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par appel d’offres public numéro AO-14-2024 sur le Système électronique d’appel d’offres (SEAO), dans l’Écho de Saint-Rémi et sur le site Internet de la Ville pour les travaux de raccordement des puits P14, P15 et P16;

ATTENDU que quatre (4) soumissions ont été déposées, lesquelles se lisent comme suit :

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
9329-0146 Québec Inc. (Groupe M.Potvin)	5 209 370,46 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	5 987 541,57 \$
Pégase Construction Inc.	5 998 377,58 \$
Ali Excavation Inc.	6 522 474,71 \$

ATTENDU l’approbation du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, le 30 juillet 2024, du règlement d’emprunt numéro V728-2024-00 décrétant un emprunt pour l’exécution du projet de mise en place des nouveaux puits numéro 14, 15 et 16;

ATTENDU la recommandation de monsieur Michel Lalonde, ingénieur de la firme Technorem Inc. et de monsieur Simon Lacoursière, directeur du Service des travaux publics d’accorder le contrat numéro AO-14-2024 à l’entreprise 9329-0146 Québec Inc. (Groupe M.Potvin), étant le plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d’adjuger le contrat numéro AO-14-2024 à l’entreprise 9329-0146 Québec Inc. (Groupe M.Potvin), étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 5 209 370,46 \$, taxes en sus, pour les travaux de raccordement des puits P14, P15 et P16;

que les travaux en lien avec ce projet soient financés par le règlement d’emprunt numéro V728-2024-00;

que la présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2025-02-057

5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

que la présente assemblée soit levée à 11 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

Me Patrice de Repentigny, greffier

APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 28 FÉVRIER 2025
(Article 53 L.C.V.)

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2025 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 28 février 2025.

Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La directrice des finances et trésorière certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2025.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 28 février 2025.

Madame Stéphanie Yelle, directrice des finances et trésorière